

Cher tireur,

Vous souhaitez participer à une compétition nationale organisée par la FFBT. Nous vous invitons préalablement à prendre connaissance des conditions d'inscriptions suivantes.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les compétitions FFBT sont réservées aux tireurs licenciés à la Fédération Nationale pour la discipline choisie. Le tireur désirant s'inscrire aux compétitions FFBT doit impérativement être en règle avec la Fédération, notamment en ce qui concerne le paiement de sa cotisation (licence).
- \*Ne peuvent s'inscrire aux compétitions Fédérales que les tireurs âgés d'un minimum de 12 ans révolus, au jour de la compétition concernée. \*
- Le tireur reconnaît que par le seul fait de son inscription, il s'engage à respecter l'ensemble des dispositions des règlements FFBT ainsi que le règlement de la compétition concernée.
- De sa seule inscription, le tireur renonce à faire valoir son droit à l'image et autorise la FFBT et (ou) les organisateurs de la compétition concernée à utiliser et à diffuser par quelque moyen que ce soit toute image de lui prise pendant la compétition, et ce dans le respect de sa vie privée.

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT

- **Les places dans la compétition sont réservées dans l'ordre des inscriptions et dans la limite des places disponibles. Une inscription sera définitive et confirmée qu'après l'encaissement du paiement.**
- Les compétitions sont organisées en journées continues ou en demi-journées. Dans le cas où la compétition est organisée en demi-journées, le tireur peut indiquer sa préférence, sur la fiche d'inscription, quant à être intégré dans le groupe du matin, après midi ou indéterminé. L'organisateur prendra en compte cette préférence dans la mesure du possible, par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles d'une demi-journée.
- Le tireur s'engage à remplir la fiche d'inscription de façon sincère et véritable. A défaut, la FFBT se réserve la possibilité d'annuler son inscription, sans remboursement. Pendant la période d'inscription, la Fédération contrôle que les tireurs inscrits à titre individuel sont bien membres licenciés et à jour du règlement de leur cotisation et ont bien participé au Championnat de ligue de la discipline concernée pour les Championnats de France.
- Si au moment où le tireur remplit sa fiche d'inscription, sur internet (au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la compétition), la limite du nombre de participants est atteinte, **le tireur est placé automatiquement sur une liste d'attente**. Si des places se libèrent, les tireurs placés sur cette liste en sont immédiatement tenus informés par e-mail ou tout autre moyen à la convenance de la FFBT.
- La FFBT se réserve le droit au plus tard un mois avant le début de la compétition de réduire ou d'augmenter le nombre de participants en fonction de l'évolution du nombre réel de tireurs inscrits et des capacités techniques d'accueil.
- La clôture des inscriptions a lieu au plus tard 7 jours ouvrables avant le début de la compétition.

## **CAS D'ANNULATION D'INSCRIPTION**

### **PAR LE TIREUR**

#### **Plus de 20 jours avant le début de la compétition**

- Recréditation du compte carte moins 5 % de frais de dossier

#### **Moins de 20 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la compétition**

- Pas de remboursement

#### **« Exceptions :**

- Dans les 20 jours qui précèdent la compétition, seront examinées au cas par cas les possibilités de remboursement d'un tireur qui apportera la preuve d'une hospitalisation médicale ou chirurgicale supérieure ou égale à 8 jours ou d'un accident nécessitant la pose d'un plâtre.
- **Tout dossier devra être appuyé par une attestation ou un courrier étayé par une autorité médicale. »**

### **PAR LA FFBT**

#### **Annulation de la compétition**

- Recréditation du compte carte en totalité.

#### **Annulation pour cause d'information mensongère dans la fiche d'inscription**

- Pas de remboursement.

#### **Tireurs de la liste d'attente non retenus par manque de place :**

- Recréditation du compte carte en totalité.

### **RESPONSABILITE DE LA FFBT EN CAS D'ANNULATION**

- En aucun cas la FFBT ne pourrait être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit, des éventuelles conséquences d'annulation (frais de réservation, de transports, d'hôtels ainsi que de tout autre frais annexes, directs ou indirects) pour quelques raisons que ce soit, d'une compétition FFBT, exception faite des remboursements des frais d'inscription à ladite compétition.
- En cas de litige, seul le tribunal de Grande Instance de Paris sera compétent et le droit français sera le seul applicable.

**Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.**